

Compte rendu de séance

Séance du 14 Avril 2016

L' an 2016 et le 14 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de LECOMTE Olivier Maire

Présents : M. LECOMTE Olivier, Maire, Mmes : BOURGEOIS Charlette, CLEMENCEAU Evelyne, ROPARS Christine, TSHIENDA Francine, MM : CATHERINOT Yves, DE LA RÛE DU CAN Pierre-Henry, DESFERTILLES Christian, LE PAGE Luc, THÉBAULT Christian, VIAUD Pascal, VILLEDIEU Loïc

Martine LEBOISSETIER (pouvoir à m.LECOMTE)
Hameline HELLEC (pouvoir à Pascal VIAUD)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 07/04/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de CHATEAUDUN
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Christine ROPARS

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS - 2016_019
COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS - 2016_020
VOTE DES TAUX DES TAXES - 2016_021
AFFECTATIONS DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - 2016_022
PROJET DE PERIMETRE DE FUSION-EXTENSION entre les communautés de communes des Trois Rivières, du Dunois et des Plaines et Vallées Dunoises et 10 communes du Perche Gouet. - 2016_024
CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES POUR PROCEDER A LA REALISATION DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIÉ - 2016_025
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - 2016_023
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - 2016_026
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - 2016_027

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS

réf : 2016_019

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015-

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS

réf : 2016_020

Les membres du conseil municipal,

Vu la suppression du CCAS, par délibération 52-2015 du 21 décembre 2015 ,

Réunis sous la présidence de Mme BOURGEOIS , doyen d'âge Délibérant sur le compte de l'exercice 2015, dressé par M.LECOMTE maire , après s'être fait présenté le budget primitif , et les décisions modificatives de l'exercice 2015 lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif du CCAS lequel peut se résumer ainsi:

M. le Maire quitte la séance.

Fonctionnement	Dépenses	4 480.00
	Recettes	4 438.00
	Résultats exercice	- 42.00

le résultat de clôture de 2014 était de 646.82 €

Le résultat de clôture de 2015 s'élève à 604.82 € .

Les membres du conseil , à l'unanimité votent le compte administratif qui laisse apparaître un excédent de 604.82€.

Vu la suppression du budget du CCAS, l'excédent de 604.82€ sera réintégré dans le budget 2016 de la commune

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES TAUX DES TAXES

réf : 2016_021

Considérant les bases d'impositions prévisionnelles 2016

Considérant que le produit des taxes nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 260 519€

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention) fixe les taux comme suit :

	Base prévisionnelle	taux	produit
Taxe habitation	1 071 000	15.94	170 717
Taxe foncière (bâti)	607 900	12.54	76 231
Foncier non bâti	56 900	23.85	13 571
			260 519

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

AFFECTATIONS DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

réf : 2016_022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
<u>A. résultat de l'exercice</u>	+ 66 825.86
<u>B. résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	+ 463 434.84
C résultats à affecter = A +B (hors restes à réaliser)	+ 530 260.70
Solde d'exécution de la section de fonctionnement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement D001 si déficit R 001 si excédent	+16 917.58
E. Solde des restes à réaliser d'investissement dépenses 52518€ recettes 27500€	- 25 018.00
Besoin de financement F . = D.+E.	8 100.42
AFFECTATION = C.= G.+H.	530 260.70

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G . = au minimum couverture du besoin de financement F	8 100.42
2) H. Report en fonctionnement R 002	522 160.28
3) report de l'excédent de l'exercice 2015 du CCAS	604.82
TOTAL REPORT R 002	522 765.10

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

PROJET DE PERIMETRE DE FUSION-EXTENSION entre les communautés de communes des Trois Rivières, du Dunois et des Plaines et Vallées Dunoises et 10 communes du Perche Gouët.

réf : 2016_024

Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale d'Eure et Loir, arrêté le 9 février 2016, propose la rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au rang desquels figure la proposition de fusion-extension entre les **Communautés De Communes des Trois Rivières, du Dunois et des Plaines et Valles Dunoises et les Communes de Mézières-Au-Perche, Bullou, Gohory, Brou, Dampierre-Sous-Brou, Unverre, Moulhard, Yèvres, La Bazoche-Gouët et Chapelle-Guillaume.**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur ce périmètre de fusion-extension.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES POUR PROCEDER A LA REALISATION DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIÉ

réf : 2016_025

Suite à la délibération du 21 mars 2016, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation de bureaux d'étude pour l'élaboration d'un plan de gestion différenciée.

Cette consultation s'est effectuée sur la période du 21 mars au 14 avril 2016.

L'organisme FREDON (ORLEANS) propose la réalisation du plan de gestion différenciée pour un montant de € H.T.

Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 2 contre

- approuve cette offre
- sollicite une aide financière du Conseil régional via le Syndicat du pays Dunois
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

A la majorité (pour : 12 contre : 2 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET COMMUNE

réf : 2016_023

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015-

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNE

réf : 2016_026

Les membres du conseil municipal réunis sous la présidence de Mme BOURGEOIS, doyen d'âge Délibérant sur le compte de l'exercice 2015, dressé par M.LECOMTE maire, après s'être fait présenté le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2015 lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi:

M. le Maire quitte la séance.

Fonctionnement	Dépenses	416 676.58
	Recettes :	483 502.44
	Résultats exercice	66 825.86
Investissement	Dépenses	61 594.57
	Recettes :	31 676.92
	Résultats exercice	- 29 917.65

Les membres du conseil votent le compte administratif, qui laisse apparaître un résultat de l'exercice de 36 908.21 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

réf : 2016_027

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre :

en recettes et dépenses de fonctionnement à 976 423.98 €
et en recettes et dépenses d'investissement à 654 663.89 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REPLACEMENT ET CREATION POSTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, Madame DURAND, secrétaire prendra sa retraite au 1^{er} juillet 2016. Le centre de gestion de la fonction publique sera contacté pour le recrutement d'une personne pour son remplacement (35h)

Vu la charge administrative importante, il est décidé de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de 15 heures hebdomadaires. (du 1.07 au 30.11.2016)

Divers-

Monsieur le maire informe le conseil que le syndicat des eaux de Donnemain-Moléans-Jallans va commencer une nouvelle tranche de travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de la république fin mai.

- Des travaux ont été réalisés par les employés communaux dans le clocher de l'église.

Les matériaux ont été donnés par des administrés (pierres tommettes .) et la porte réparée bénévolement par M.Cuillerdier.

- Il est signalé une recrudescence de crottes de chiens sur les trottoirs.

- Suite à la réunion du syndicat de transports, un délégué signale qu' il n'y aura pas de poursuites auprès des familles concernant les dégradations qui avaient été constatées sur des fauteuils du car en mars.

- Une réflexion sera menée par le groupe de travail « circulation » pour la circulation Impasse de Rochefort.

Séance levée à: 23:00



En mairie, le 18/04/2016
Le Maire
Olivier LECOMTE